

Image not found or type unknown



Mise sous tutelle de ma mere sans l'accord de la fratrie

Par **tetaine**, le **22/09/2015** à **10:45**

Nous sommes 8 enfants ma mere vivait chez une de mes soeurs suite a une chute fémur cassé et azheimer déclaré il fallait la sécurisé et la placer désaccord avec la famille j'ai donc avec mon frère ainé demander une mise sous tutelle en plus abus faiblesse financier envers maman nous attendons la décision du juge des tutelles aujourd'hui maman doit etre opérée qui prend la décision la famille ou la tutelle ? en plus un dossier social a été déposé au conseil regional pour aider a payer la maison de retraite car une partie de la fratrie ne veut pas financer ce dossier est aujourd'hui entre les mains du JAF .Merci de guider